

**Point 7.2 de l'ordre du jour : Financer les priorités en ce qui concerne la lutte contre les changements climatiques, le développement durable et la prospérité résiliente dans les petits États insulaires en développement du Pacifique**

**Objet :**

1. Informer les Membres de l'avancement des nouvelles initiatives et voies d'accès au financement de l'action climatique et à d'autres fonds multilatéraux depuis la 31<sup>e</sup> Conférence du PROE.
2. Informer les Membres de la priorité stratégique donnée par le PROE aux activités de renforcement institutionnel dans le but de renforcer ses capacités à répondre efficacement aux besoins prioritaires des Membres en matière de lutte contre les changements climatiques, de développement durable et de prospérité résiliente.
3. Encourager les partenaires bailleurs à investir dans le PROE pour subvenir à ses fonctions d'entité régionale de mise en œuvre, avec pour objectif l'atteinte d'un taux financement/mobilisation de 1:45 d'ici 2027, et la constitution d'un portefeuille de financement durable et résilient dans le prochain Plan stratégique du PROE.

**Contexte :**

4. Depuis la 31<sup>e</sup> Conférence du PROE, plusieurs évolutions se sont produites et de nouvelles pistes ont été étudiées, lesquelles font l'objet du présent rapport :
  - i) Pistes et initiatives en ce qui concerne le financement de l'action climatique
    - a) Une programmation stratégique est mise en place à différents niveaux avec le Fonds vert pour le climat (FVC). Une approche programmatique est adoptée en ce qui concerne les services d'informations météorologiques et les systèmes d'alerte précoce (le programme « One Pacific »), et une approche d'adaptation est déployée au niveau local dans le cadre de la modalité d'amélioration de l'accès direct du FVC sous la forme d'une extension de la planification nationale de l'adaptation, appuyée par le PROE en tant que partenaire d'exécution.
    - b) En outre, les projets de sécurité hydrique résiliente face aux changements climatiques du portefeuille de projets du PROE ont été consolidés en un même axe « Hydrologie et sécurité hydrique résiliente face aux changements climatiques pour les petits États insulaires en développement du Pacifique » en réponse à l'Approche programmatique régionale pour l'action climatique (RPACA) et à l'évolution des activités de programmation, qui visent à concevoir et mettre en œuvre un produit de financement et d'habilitation pour faciliter la participation des petites entreprises dans les secteurs sensibles au climat avec les Îles Salomon.

- c) Approfondissement de la conception d'un programme de petites subventions PROE-FA pour aider les Membres, notamment pour encourager la participation d'autres acteurs (secteur privé, société civile, groupes vulnérables, chercheurs, etc.) à un centre d'accélération de l'innovation sur les mesures d'adaptation.
  - d) Travaux du PROE pour aider les Membres en cas de pertes et de dommages grâce aux fonds octroyés par le Ministère néo-zélandais des affaires étrangères et par l'Allemagne.
- ii) Autres pistes de financement
- e) Reconnaissance formelle du PROE en tant que Centre régional de coopération technique et scientifique du Cadre mondial pour la biodiversité au titre de la Convention sur la diversité biologique.
  - f) Possibilité pour le PROE de s'associer avec les Membres et les entités de mise en œuvre du FEM pour accéder au fonds du Cadre mondial pour la biodiversité (CBD).
  - g) Partenariat potentiel avec le Ministère australien de la lutte contre les changements climatiques, de l'énergie, de l'environnement et des ressources hydriques, ainsi qu'avec la Commonwealth Bank of Australia, en ce qui concerne le Sommet mondial sur les actions positives en faveur de la nature et des thèmes associés aux investissements et aux solutions axés sur la nature.

#### **Portefeuille de projets, renforcement institutionnel et réaccréditation**

5. Le PROE, entité accréditée pour le FVC, a été réaccrédité en 2023. La demande de réaccréditation par le FA a été soumise pour examen ; la réponse est attendue fin 2024.
6. Le renforcement des capacités du PROE aux niveaux institutionnel et systémique continue d'adopter une approche plus intégrée, stratégique, programmatique et prospective pour faire en sorte que des services efficaces soient fournis qui répondent aux priorités et aux besoins des Membres en ce qui concerne la lutte contre les changements climatiques, le développement durable et la prospérité résiliente dans le cadre de l'actuel Plan stratégique 2017-2026 du PROE et au-delà.
7. Une approche « PROE unifié » est appliquée au renforcement de ses capacités institutionnelles et systémiques (dont les systèmes, les mesures et les procédés), déployée grâce à l'aide financière du Ministère néo-zélandais des affaires étrangères et du Projet de préparation régionale du FVC. Cette approche a facilité l'affinement du rôle de l'unité de coordination des projets (UCP) en mettant davantage l'accent sur l'élaboration de propositions de projets dans le cadre des partenariats du PROE, de ses relations avec les bailleurs et de ses efforts de mobilisation de ressources. Elle encourage également la transition d'une approche fondée sur les projets à une approche plus programmatique.
8. Grâce au soutien financier du Ministère néo-zélandais des affaires étrangères, l'UCP du PROE a contribué au portefeuille de projets FA, FVC et FEM du PROE pour un montant de 382 729 930 USD en mai 2024, soit une hausse de 270 317 351 USD par rapport à décembre 2022.

*Obstacles, enjeux et possibilités*

9. Bien que des progrès positifs aient été réalisés dans l'accès au financement, tant de l'action climatique que d'autre nature, il est important de noter que des obstacles et des difficultés demeurent, pesant sur la progression à plusieurs niveaux :
- Pérennisation des opérations actuelles de mobilisation des ressources
  - Manque de fonds disponibles pour élaborer des idées de projets réalisables
  - Efficacité dans l'exécution des projets
10. Le PROE a la possibilité de renforcer ses capacités grâce à l'aide financière offerte par le Ministère néo-zélandais des affaires étrangères et le Projet régional de préparation du FVC. Bien que cette aide puisse à elle seule répondre aux besoins de capacités spécifiques du PROE, nous continuons à espérer que d'autres bailleurs seront prêts à investir et à contribuer financièrement pour nous aider à surmonter les principales difficultés et obstacles décrits ci-dessus, et à approfondir l'approche prospective programmatique stratégique du PROE au-delà de son Plan stratégique 2017-2026 actuel. Des informations détaillées sont disponibles dans le document DT7.2/Att.1.

**Recommandation :**

11. Le Conseil exécutif est invité lors de sa réunion à :
- 1) **Prendre acte et approuver** l'approche programmatique stratégique « PROE unifié » pour répondre aux risques, aux obstacles et aux enjeux inhérents au maintien des rôles d'entité régionale de mise en œuvre.
  - 2) **Saluer et remercier** la Nouvelle-Zélande pour son aide financière continue en faveur du renforcement des capacités du PROE, sans laquelle il ne serait pas à même de fournir des services efficaces aux Membres.
  - 3) **Inviter et encourager** les partenaires bailleurs à investir et à contribuer au financement du PROE pour atteindre le taux d'investissement dans les projets de 1:45 attendu d'ici 2027 et déployer les opérations du PROE en cours pour aider les Membres à accélérer leur accès et à renforcer le financement de leurs priorités en ce qui concerne la lutte contre les changements climatiques, le développement durable et la prospérité résiliente dans la région.
-